Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 048-214801748-20260321-2026_21_03_02-DE

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL LE FROID
Séance du 21 Mars 2026

Membres en exercice : 11
Présents : 11
Adoption : 11 voix
Date de convocation : 16 mars 2026
et d'affichage : 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, et le- Vingt et un mars à dix heures le Conseil Municipal de Saint Paul le Froid, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la convocation de **Monsieur Christian PASCON**.

Présents : MOULIN David, PASCON Christian, AMBERT Sonia, RAMADIER Jean Marie, CHARRIER Robert, CHALIER Isabelle, COUVE Pascal, IZING Chloé, LOMBARD Chloé, COSTE Nicolas

Excusé : BONNEFOY Léa (pouvoir à Monsieur COSTE Nicolas)

****

2026_21_03_02

Objet de la délibération : Délibération fixant le nombre des adjoints au Maire

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Saint Paul Le Froid étant de 11, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 3.

Vu la proposition de M. le maire de créer 3 postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 11 (onze) voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DÉCIDE de créer 3 postes d'adjoints au maire.

CHARGE M. Le maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 3 adjoints au maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,



Christian PASCON, Maire